



Pour diffusion immédiate : 16/12/2022

GOVERNEURE KATHY HOCHUL

**LA GOUVERNEURE HOCHUL SIGNE UNE LOI AIDANT LES MARIAGES, LES CÉLÉBRATIONS ET AUTRES ÉVÉNEMENTS HORS SITE À OBTENIR DES PERMIS DE BOISSONS ALCOOLISÉES**

*La législation (S.9049/A.10176) permet aux établissements de restauration admissibles de demander une licence de restauration hors établissement pour servir des boissons alcoolisées sur le lieu de l'événement*

*Auparavant, les traiteurs qui ne répondaient pas aux exigences d'une licence de traiteur devaient obtenir un permis temporaire qui leur permettait uniquement de servir de la bière, du vin et du cidre lors d'événements tenus à l'extérieur du site*

La gouverneure Kathy Hochul a signé aujourd'hui la législation (S.9049/A.10176) visant à moderniser la loi sur le contrôle des boissons alcoolisées et à autoriser la New York State Liquor Authority à accorder aux établissements de restauration éligibles une licence pour servir des boissons alcoolisées lors de mariages, de banquets ou d'autres événements organisés hors du site de l'établissement de restauration.

« Levons notre verre aux jeunes mariés, dont l'amour et l'affection mutuelle sont une inspiration pour nous tous, » **a déclaré la gouverneure Hochul.** « En signant cette nouvelle loi, nous prenons une mesure importante pour soutenir les traiteurs et autres petites entreprises - tout en aidant les couples mariés à planifier la célébration dont ils ont toujours rêvé. Je suis fière de signer ce projet de loi et je continuerai à me battre pour notre secteur de l'hôtellerie et de la restauration et pour toutes les petites entreprises. »

La législation (S.9049/A.10176) modifie la loi sur le contrôle des boissons alcoolisées afin de créer une nouvelle licence pour les entreprises de restauration ne disposant pas de salle à manger pour servir des boissons alcoolisées sur le lieu de l'événement. De nombreux traiteurs de l'État ne disposent pas d'un établissement répondant aux principales conditions requises pour demander une licence de traiteur, à savoir une cuisine et une salle à manger ou de banquet pouvant servir et accueillir au moins 50 personnes. Par conséquent, ces installations devaient demander des permis temporaires qui leur permettaient uniquement de servir de la bière, du vin et du cidre lors des événements hors site. Grâce à cette législation, les traiteurs qui disposent d'une installation avec une cuisine, mais qui n'ont pas la capacité de servir 50

personnes, peuvent désormais demander une licence de traiteur hors établissement, ce qui leur permet de servir des boissons alcoolisées en plus de la bière, du vin et du cidre sur le lieu de l'événement.

**La sénateur d'État Anna M. Kaplan a déclaré,** « La législation new-yorkaise sur l'alcool, obsolète et confuse, rend presque impossible le démarrage des petites entreprises de restauration sans un investissement important dans leur propre espace événementiel, et à un moment où tant de ces entreprises luttent encore contre la pandémie, elles méritent une pause dans les réglementations onéreuses et coûteuses. Je suis reconnaissant à la gouverneure Hochul d'avoir signé mon projet de loi simple qui soutiendra les petites entreprises de restauration et offrira aux consommateurs davantage d'options pour l'organisation d'événements spéciaux, et je lui suis reconnaissant de son leadership pour améliorer le climat des petites entreprises de New York. »

**Le membre de l'Assemblée Fred Thiele a déclaré,** « La promulgation de cette mesure modernisera les dispositions de la loi sur le contrôle des boissons alcoolisées, ce qui contribuera à promouvoir de plus grandes opportunités commerciales pour le secteur de la restauration hors domicile. J'ai été heureux de travailler avec la State Liquor Authority et la sénatrice Anna Kaplan sur cet effort visant à faire de nos petites entreprises locales un élément plus viable et essentiel de notre économie. Je remercie la gouverneure Hochul d'avoir promulgué cette mesure importante »

###

Informations supplémentaires disponibles sur le site Web [www.governor.ny.gov](http://www.governor.ny.gov)  
État de New York | Executive Chamber | [press.office@exec.ny.gov](mailto:press.office@exec.ny.gov) | 518.474.8418